
Réf. : CB/DL/ma CP 07/08

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avec prière d'insérer
Remerciements anticipés

Chantal BERTOUILLE
Député du Hainaut occidental

L'amiante ne serait plus présente sur les routes wallonnes

Plus personne n'ignore les dangers liés à une exposition plus ou moins courte avec l'amiante. Son utilisation est d'ailleurs aujourd'hui strictement interdite, notamment dans la construction, et les bâtiments contenant de l'amiante, même en infime partie, doivent obligatoirement être assainis.

Il semblerait cependant que de l'amiante ait pu, à un moment donné, être incorporé dans les matériaux servant à la construction des routes, autoroutes et ouvrages d'art en Région wallonne. C'est pourquoi le Député Chantal Bertouille a souhaité faire le point sur cette situation avec le Ministre Daerden en charge de l'Equipement en Région wallonne.

Ainsi, contrairement à ce qui s'est passé en France il y a 25 ans, les fibres d'amiante n'ont jamais été utilisées en Région wallonne comme « inhibiteur d'égouttage » du bitume. Dès le départ, ce sont des fibres de cellulose qui ont été utilisées en Wallonie.

Par contre, pour ce qui est des ouvrages d'art, si de l'amiante a été utilisée, c'est sous forme d'asbeste-ciment (Eternit). On rencontre ce produit essentiellement dans les conduites de collecte et d'évacuation d'eau. Ces tuyaux ont, au cours du temps, en grande partie été remplacés par des tubes en PVC. Il est néanmoins vraisemblable qu'il subsiste en l'un ou l'autre endroit des tuyaux en Eternit. Il est également possible que des plaques d'Eternit aient été utilisées comme coffrage perdu (par exemple pour des colonnes circulaires) mais de manière très marginale.

Enfin, il faut également savoir que des peintures dites structurées pour protéger des ouvrages d'art en béton ou en acier ont été utilisées fin des années 70. Or, la première génération de ce type de peintures présentait des fibres d'amiante dans leur composition. Depuis, la plupart de ces peintures ont été refaites.

La situation en Région wallonne peut donc apparaître comme étant particulièrement rassurante. Néanmoins, il subsiste un point noir à savoir que le parement aval du barrage d'Eupen aurait été recouvert à l'aide de l'une de ces peintures. C'est pourquoi le Ministre Daerden a chargé son administration d'effectuer une expertise détaillée à ce sujet.